



On me demande de démissionner...

Par **ABS**, le **08/09/2014** à **11:43**

Bonjour,

Je me permets de faire appel à la communauté car malgré des dizaines d'heures de recherche sur le net je ne sais toujours pas quoi faire.

Voilà je vous explique mon cas (le plus précisément possible).

Je suis embauché depuis deux ans dans une société en tant que consultant informatique, statut cadre. Je précise que je ne viens pas du tout du milieu de l'informatique. Je travaille à la base en temps que responsable marketing.

En arrivant dans cette société on m'a donné une formation succincte d'une semaine sur les outils dont je serais amené à travailler dessus puis ensuite la société a décidé de créer une branche dans mon milieu car j'étais expert dedans.

J'ai donc travaillé 2 ans en tant que responsable marketing et on me prévient que dans un mois je serais consultant informatique. 2 ans après ma "courte" formation.

Je suis donc maintenant dans une société en tant que consultant informatique mais je ne comprends pas ce que je fais. Les gens sur place essayé de m'aider mais je n'ai pas "leur" logique.

Du coup je suis poussé à croire, et surtout parce que mes collègues me le disent, que mon patron m'a placé là car il se fait un bon paquet sur mon dos.

Je lui en ai parlé et la seule chose qu'il m'a dit c'est : "tu n'as qu'à démissionner je te retiens pas".

En gros on me met quelque part où je ne comprends rien et c'est à moi de partir.

Du coup je commence à me dire que c'est la seule solution, démissionner. Mais bon je n'aurai aucunes indemnités et je ne peux pas me le permettre. Je suis donc coincé dans un boulot que je n'aime pas et que je comprends pas.

Je ne sais vraiment pas quoi faire. Sachant que j'ai été embauché en tant que consultant informatique, suis-je bloqué? Sachant surtout que mon employeur m'a embauché à l'époque sachant très bien que je connaissais rien au milieu.

On m'a même demandé de faire un faux CV pour que je puisse avoir ce poste, à ce qui paraît

c'est fréquent dans le milieu des SSII.

Que me conseillez vous? Démissionner? Faire un abandon de poste?

Entre temps je commence à rechercher un nouvel emploi...

Par **P.M.**, le **08/09/2014 à 13:12**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas du tout productif, cela m'étonnerait que l'employeur vous retienne longtemps tant que vous n'auriez pas démissionné et il faudrait bien qu'une solution soit trouvée éventuellement par une [rupture conventionnelle](#) voire un licenciement...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Par **ABS**, le **08/09/2014 à 13:32**

Dois je l'en informer par courrier avec AR pq au téléphone il me rembarre avec la même excuse, tu n'as qu'à démissionner.

Je pensai lui faire une lettre lui demandant de me mettre à un autre poste car je n'ai pas les compétences pour.

Par **P.M.**, le **08/09/2014 à 15:52**

Bien sûr qu'il est dans son rôle de vous répondre ça mais si vous le mettez devant le fait que vous ne serez pas productif et qu'à la limite il vous paiera à ne rien faire, il réagira peut-être autrement sans avoir à reconnaître par écrit que vous n'avez pas les compétences mais en revanche vous pourriez lui rappeler que depuis deux ans vous occupiez un autre poste...

En tout cas c'est sans doute une erreur d'avoir signé un contrat de travail avec une qualification pour laquelle vous n'aviez aucune compétence en plus en acceptant de produire un CV falsifié...

Par **ABS**, le **08/09/2014 à 17:12**

A la base c'est parce que je devais être formé pour ce poste pour plus tard. Sauf que ma formation a été trop succincte et faite il y a deux ans.

Pour être embauché dans la société mon patron savait très bien ce que je faisais. Le faux CV

c'est pour rentrer dans la société ou je suis la en tant que prestataire. Parce que comme je n'avais pas le niveau il m'a demandé de faire un faux CV pour qu'il me place.

Certes je n'aurai pas du signer ce contrat à la base mais lui aussi à un caractère de responsabilité sachant mon niveau et connaissant mon vrai cv non?

Par **P.M.**, le **08/09/2014 à 17:29**

Je me permettrais de vous conseiller de ne pas suivre aveuglément ce que vous conseille un employeur oralement car vous risquez d'être piégé ensuite...

Par **ABS**, le **08/09/2014 à 17:51**

Concernant le faux cv j'ai un mail où j'explique que je ne suis pas vraiment chaud d'envoyer un faux cv mais effectivement je n'ai pas un mail "concis" de demande.

En tout cas merci pour vos réponses encore une fois :)